

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر

**GROUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE**

**SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE**

**« S.C.H.B »**

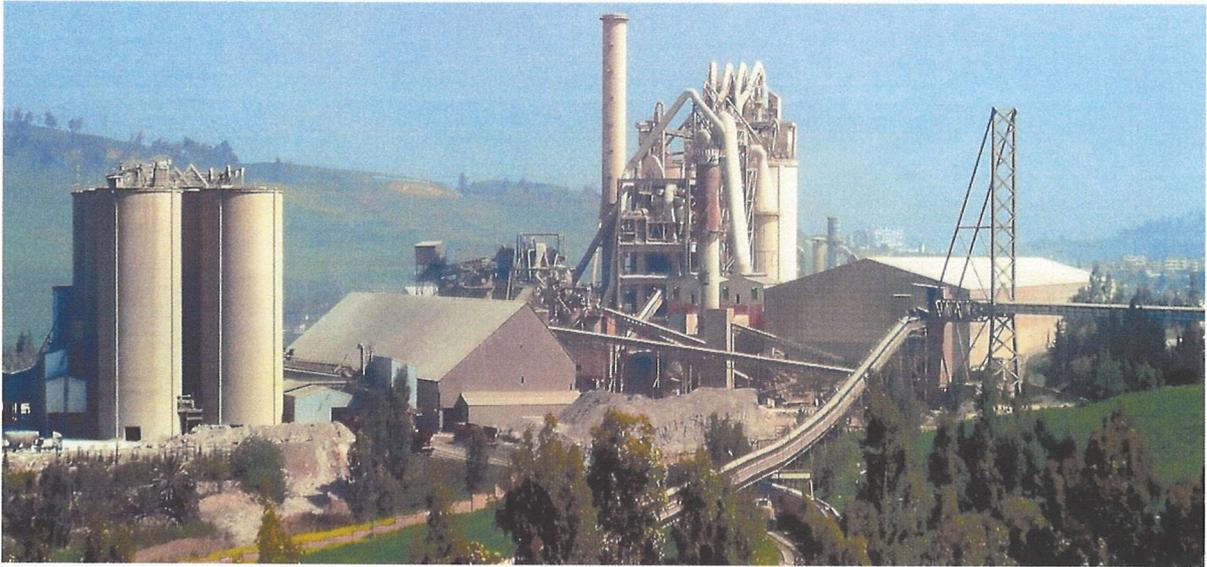
ش.ذ.أ. - رأسمالها الإجمالي 2.200.000.000 DA SPA au capital social de:

N° Identification Fiscale : 0998 2500 6224 525 N° Article d'Imposition : 25 020 1981 71 N° Registre de Commerce : 98B0062245

**DIRECTION GENERALE**

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

**Appel d'Offres National et International Ouvert  
Avec exigences de Capacités minimales  
N°10/SCDA/SCHB/2025  
Société des Ciments de Hamma Bouziane**



**CAHIER DES CHARGES**

**Etude, Fourniture et Mise en service d'un générateur de chaleur  
à gaz complet (Brûleur auxiliaire) pour broyeur cru 2  
Au profit de la Société des Ciments Hamma Bouziane (S.C.H.B)**

Exercice 2025	
Date de parution	05 AOUT 2025
Date limite de dépôt	05 OCT 2025
Date d'ouverture des plis	05 OCT 2025

## Sommaire

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

ARTICLE 01 : OBJET  
ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION  
ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION  
ARTICLE 04 : ETENDUE DE L'ACHAT  
ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE  
ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT  
ARTICLE 07 : VISITES DES LIEUX  
ARTICLE 08 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES  
ARTICLE 09 : ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES  
ARTICLE 10 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION  
ARTICLE 11 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS  
ARTICLE 12 : DELAIS CONTRACTUELS  
ARTICLE 13 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE  
ARTICLE 14 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX  
ARTICLE 15 : TRANSPORT ET ASSURANCES  
ARTICLE 16 : PENALITES DE RETARD  
ARTICLE 17 : RECEPTION DE CONFORMITE  
ARTICLE 18 : EESSAI DE MISE EN SERVICE ET RECEPTION PROVISOIRE  
ARTICLE 19 : GARANTIES  
ARTICLE 20 : RECEPTION DEFINITIVE  
ARTICLE 21 : MODALITES DE PAIEMENT  
ARTICLE 22 : IMPOTS ET TAXES  
ARTICLE 23 : REGLEMENT DES LITIGES  
ARTICLE 24 : CAS DE FORCE MAJEURE  
ARTICLE 25 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE  
ARTICLE 26 : LANGUE  
ARTICLE 27 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES  
ARTICLE 28 : ATTRIBUTION PROVISOIRE.  
ARTICLE 29 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.

## Annexes

**Annexe 01** : Lettre de soumission.

**Annexe 02** : Déclaration à souscrire.

**Annexe 03** : Déclaration de probité.

**Annexe 04** : Attestation de Délégation de pouvoir.

**Annexe 05** : Fiche d'identification du soumissionnaire.

**Annexe 06** : Caractéristiques techniques et plans d'encombrement des équipements existants.

**Annexe 07** : Fiche de renseignements pour les ressortissants étrangers.

## ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de « **Etude, Fourniture et Mise en service d'un générateur à gaz complet (Brûleur auxiliaire) pour broyeur cru 02 au profit de la Société des ciments de Hamma Bouziane** », Selon les spécifications techniques et les plans, détaillés en annexes.

## ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES & MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la Procédure des Achats de L'EPE-SPA- Société des Ciments Hamma Bouziane- S.C.H.B, Filiale du Groupe G.I.C.A.

Le mode de passation du présent cahier des charges est l'Appel d'Offres National et International Ouvert avec exigences de capacités minimales.

## ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour la fourniture objet du présent cahier des charges, seuls :

- Les Fabricants ;
- Ou leurs représentants exclusifs, ayant les capacités techniques et financières nécessaires et justifiant d'une expérience prouvée pour des projets similaires, peuvent participer à cette soumission.

## ARTICLE 04 : ETENDUE DE L'ACHAT

L'étendue de l'achat consiste en :

### Etendue de la Fourniture :

- Une installation complète de chauffe (Foyer auxiliaire) pour le broyeur CRU 02, comprenant essentiellement les équipements suivants :

### **1- Équipements Principaux**

#### **1.1- Brûleur auxiliaire :**

- Conception adaptée aux spécifications techniques du générateur de chaleur du broyeur cru 2.
- Capacité compatible avec les besoins de production et les exigences de sécurité.
- Allumage automatique avec contrôleur de flammes conforme aux normes ATEX, EN 746-2.
- Un ventilateur d'air primaire.
- Régulation précise du débit de gaz pour un fonctionnement optimal.

#### **1.2- Portique station gaz :**

- Vannes de sécurité (vannes d'arrêt, électrovannes, etc.).
- Régulateurs de pression et filtres adaptés.
- Équipements de mesure : débitmètre, manomètre, thermocouples, etc.

- Tuyauterie, raccords, brides, et autres composants nécessaires pour le raccordement gaz.
- Structures de support pour l'installation des équipements.

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

### 1.3- Armoire de contrôle :

- Automate programmable complet avec les logiciels de programmation et de communication compatible avec le système existant
- Interfaces pour communication (en mode Profibus DP ou PROFINET) avec notre système de commande basé sur l'automate siemens **S7-400**,
- Modules de sécurité et relais de protection.
- Affichage HMI (écran tactile : min 7 pouces) pour le contrôle et le suivi en temps réel.
- Câbles électriques de différentes sections, types en quantité suffisante pour le montage et le raccordement de tout le système

### 1.4- Documentation Technique

- Schémas techniques et électriques.
- Plans d'encombrement et d'installation.
- Catalogue des défauts de fonctionnement et conseils de dépannage,
- Catalogue de la pièce de rechange,
- Manuel d'utilisation et de maintenance en langue française.

Toute la documentation technique doit être livrée sur support numérique (CD, clé USB ...) et support papier

### 1.5- Pièces de Rechange

- Lot initial de pièces de rechange de première urgence pour maintenir le fonctionnement normal du système après la période de garantie, dont le montant ne doit pas dépasser 3% de l'achat, dont la liste définitive sera arrêtée en commun accord.

## Étendue de la Prestation de service .

### 1. Supervision de montage

- Installation du brûleur, de la station de gaz et de l'armoire de contrôle.
- Tirage et raccordement des câbles électriques.
- Montage et raccordement des tuyauteries de gaz selon les normes en vigueur

### 2.Paramétrage des équipements.

- Programmation et configuration de l'automate.
- Paramétrage des dispositifs de mesure et de contrôle.
- Tests fonctionnels pour vérifier les communications entre les systèmes (brûleur, armoire, générateur de chaleur).

### 3. Mise en Service

- Contrôle du bon fonctionnement du brûleur.
- Vérification des seuils de sécurité (pression, température, débit).
- Test des alertes et systèmes d'arrêt d'urgence.

### 4. Formation

- Formation des opérateurs et techniciens de la Société de Hamma Bouziane sur :
  - L'utilisation de l'armoire de contrôle et du brûleur.
  - Les procédures de maintenance préventive et corrective.
  - Les actions en cas de dysfonctionnement ou d'alarme.

### 5. Documentation et Rapports

- Fourniture des rapports détaillés des tests et validations.
- Fourniture des certificats de conformité des équipements.
- Fourniture des certificats d'étalonnage des instruments de mesure.
- Mise à disposition des schémas finaux mis à jour.

**Les variantes ne sont pas acceptées.**

## ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire retenu s'engage à :

- Procéder à la livraison de la fourniture, selon les exigences du présent cahier des charges.
- Fournir, un matériel neuf, de dernière génération en respectant les caractéristiques et les spécifications techniques et plans d'encombrement indiqués en annexes.
- Indiquer l'origine de la fourniture.
- Superviser les travaux de montage et de mise en service de toute la fourniture.
- Procéder aux essais de mise en service de la fourniture.
- Les fournitures objet du présent cahier des charges doivent se monter en lieu et place de l'existant.
- Prendre en charge les frais de transport (Billets d'avion) du technicien du soumissionnaire étranger qui sera chargé de superviser le montage et la mise en service.
- Assurer la disponibilité de la pièce de rechange pour une durée minimale de dix (10) ans après la mise en service.
- Fournir la documentation technique en langue française.

## ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage :

- A mettre à la disposition du soumissionnaire la documentation technique existante en relation avec l'objet du cahier des charges.

- A réaliser sous la supervision du fournisseur les travaux de montage, de câblage et participer aux essais de mise en service.
- Prendre en charge les frais de transport local, d'hébergement et de restauration du technicien du fournisseur qui sera chargé de superviser le montage et la mise en service.

### ARTICLE 07 : VISITE DES LIEUX

La visite des lieux, par les soumissionnaires, **est obligatoire** avant toute offre, pour examiner et réunir tous les renseignements qui pourraient être utiles et nécessaires pour la préparation de leurs offres en conséquence.

Les dépenses résultantes de cette visite seront à la charge du soumissionnaire.

Les soumissionnaires devront annoncer leur visite à la SCHB, **cinq (05)** jours avant leurs déplacements.

Cette visite sera organisée conjointement avec la Société des Ciments de Hamma Bouziane et sera sanctionnée par un PV de visite signé par les deux parties.

- Pour l'organisation des visites, le soumissionnaire peut contacter la direction développement de la SCHB par :

Fax : 213 (31) 60 65 39

Tél. : 213 (31) 60 65 43

E-mail : [contacts.schbdg@schb.dz](mailto:contacts.schbdg@schb.dz)  
[lyes.kharfouchi@schb.dz](mailto:lyes.kharfouchi@schb.dz)

**S.C.H.B**  
 Direction Générale  
 Secrétariat de la Commission  
 des Achats

### ARTICLE 08 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le retrait du présent cahier des charges peut se faire de deux façons comme suit :

- Auprès du secrétariat de la commission des achats de la Société des Ciments de Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de Soixante mille dinars (60.000,00 DA).
- Ou bien, du site de la société des ciments de Hamma Bouziane ([www.schb.dz](http://www.schb.dz)), en téléchargeant le cahier des charges, contre le paiement par virement au compte bancaire de la SCHB d'une somme de Soixante mille dinars (60.000,00 DA).
  - **Compte bancaire : S.C.H.B Constantine**
  - **IBAN DZ5500200110110220004511**
  - **Agence CONSTANTINE EL BEY UV 7 Nouvelle ville Ali Mendjli Constantine**
  - **Swift/Bic BEXADZAL**

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges les informations suivantes :

Raison sociale : .....

Nom et prénom du soumissionnaire/ mandataire : .....

Adresse : .....

Adresse Email : .....

Numéro de Téléphone.....

Numéro de fax.....

## ARTICLE 09 : ECLAIRCISSEMENTS SUR L'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée à la Direction générale (secrétariat de la commission des achats) au plus tard sept (07) jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

La réponse doit être communiquée à tous les soumissionnaires

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

- **Tél.** : +213 (031) 60 65 43
- **Fax** : +213 (031) 60 65 39
- **Mobile Secrétaire de la Commission des Achats** : + 213 (0) 770 892 009
- **E-mail** : scda.schbdg@schb.dz
- **E-mail** : contacts.schbdg@schb.dz

## ARTICLE 10 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit renfermer deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

**L'enveloppe N°1 « Offre Technique »** doit renfermer les documents suivants :

1. L'offre technique proprement dite (détaillée), établie conformément aux exigences du présent cahier des charges (les prospectus ne seront pas considérés comme partie intégrante de l'offre technique)
2. Attestation de l'Origine de la fourniture,
3. Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide du soumissionnaire, paraphé par le soumissionnaire sur chaque page portant sur la dernière page la mention « **Lu et accepté** » et signé par le soumissionnaire,
4. La fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle joint en annexe).
5. La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe),
6. Une copie du pouvoir autorisant le signataire des lettres de soumission d'engager le soumissionnaire dans le cas où le signataire n'est pas le responsable statutaire (selon modèle joint en annexe),
7. La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe),
8. Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges ou l'ordre de virement au nom du soumissionnaire au profit de la SCHB,
9. Une copie du PV de visite,
10. Une attestation indiquant la durée de garantie.
11. Tous les documents justifiants la qualification du soumissionnaire, ainsi que ses références et aptitudes professionnelles en Algérie et hors Algérie (attestations de bonnes exécutions, autres...) des dix dernières années,
12. Les documents sociétaires des candidats,

Pour les soumissionnaires internationaux :

- Copie statuts à jour,
- Copie registre de commerce, KBIS,
- Copie bilans financiers certifiés (trois derniers exercices),
- Copie références bancaires.
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux ou équivalent (selon le pays du soumissionnaire).

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

Pour les soumissionnaires nationaux :

- Copie registre de commerce visé par CNRC (électronique),
- Copie du NIF électronique et du NIS,
- Copie de l'attestation C20,
- Copie statuts à jour,
- Copie des attestations de mise à jour CNAS / CASNOS,
- Références bancaires,
- L'extrait de rôle,
- Copie des bilans financiers certifiés (trois derniers exercices),
- L'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société,
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux.

Les documents ci-dessus doivent être en cours de validité.

**L'Enveloppe N°02 » Offre Financière » :**

Elle doit comporter les documents suivants :

- 1- La lettre de soumission, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire selon modèle joint en annexe,
- 2- La Facture pro-forma détaillée de la fourniture et de la prestation mentionnant le délai de livraison de la fourniture.
- 3- Le délai et le planning de supervision de montage, câblage et mise en service..... ;
- 4- Un engagement de mise en place d'une caution de garantie de bonne exécution de 10% du montant du marché, libérable après la réception définitive (pour les soumissionnaires étrangers).
- 5- Un engagement pour une retenue de garantie de bonne exécution de 10% du montant du marché, libérable après la réception définitive (pour les soumissionnaires locaux).

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans **UN PLI STRICTEMENT ANONYME** dûment fermé et ne portant que la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL & INTERNATIONAL OUVERT  
AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES**

**N°10/SCDA/SCHB/2025**

**- A NE PAS OUVRIR -**

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse suivante :

**EPE / SPA SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE (SCHB)  
SECRETARIAT DE LA COMMISSIONS DES ACHATS  
Z.I. Le Rhumel BOUSSOUF  
- CONSTANTINE — ALGERIE.**

- Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.
- TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE SIGNES PAR LA PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE.

**ARTICLE 11 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS**

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à midi (12 h 00'), **Soixante (60) jours calendaires** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à (13 h 00'), en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours, après la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent être muni de délégation de pouvoir pour assister à l'ouverture des plis.

**ARTICLE 12 : DELAIS CONTRACTUELS**

Le soumissionnaire doit spécifier dans son offre :

- Les délais de livraison de la fourniture.
- Les délais de la supervision des travaux de montage et de mise en service.
- Le délai de garantie.

**ARTICLE 13 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE**

Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

- Lettre de soumission renseignée, signée et portant le cachet humide.
- La Déclaration à souscrire.
- Copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé avec la mention « lu et accepté » sur la dernière page avec cachet humide.
- L'offre technique et financière proprement dite.

**ARTICLE 14 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX****14.1 EVALUATION, NOTATION ET CHOIX.:**

L'évaluation, la notation et le choix du soumissionnaire se fera sur la base des critères ci-après :

**Critère technique (60 points) :**

- Conformité aux clauses administratives du CDC : **05 points**
- Conformité aux spécifications techniques : **30 points**  
(Le soumissionnaire sera évalué sur la base des propositions, l'adaptabilité, performance, et les ratios de consommation)
- références professionnelles au prorata : **15 points**
- Durée de garantie au prorata : **10 points**

**Note éliminatoire :**

Les soumissionnaires ayant obtenus une note inférieure à 20 points, dans l'évaluation technique, seront disqualifiés.

**Critère financier (40 points)**

- Prix proposé : **40 points**

**La Note Globale : NG**

La note globale : **NG= NT+NF**

**Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale (NG) sera retenu.**

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du soumissionnaire retenu.

**14.2 : MARGE DE PREFERENCE NATIONALE :**

Conformément aux dispositions de la réglementation de la Procédure des Achats de (L'EPE-SPA- Société des Ciments Hamma Bouziane- S.C.H.B, Filiale du Groupe G.I.C.A),

Une marge de préférence nationale, d'un taux de vingt-cinq pour cent (25%), est accordée aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents.

La marge de préférence de 25% est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne par les soumissionnaires concernés.

Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et de l'industrie concernée.

## ARTICLE 15 – TRANSPORT ET ASSURANCES

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

### 15.1. Transport :

#### Pour les fournisseurs étrangers :

Le soumissionnaire s'oblige à accorder la priorité à la compagnie Algérienne CNAN. Cette obligation ne doit en rien perturber ou retarder le délai de livraison FOB soumis par le fournisseur.

Le recours à tout autre transporteur sera dans tous les cas, subordonné à l'accord préalable du client.

Les seuls frais à la charge du client dans l'opération de transport maritime sont ceux relatifs au transport du port d'embarquement jusqu'au port Algérien.

La fourniture des équipements fera l'objet d'une livraison en FOB selon l'incoterm 2010/2020.

Le port de débarquement des fournitures sera celui de Skikda ou Annaba.

#### Pour les fournisseurs locaux :

L'expédition se fera par le fournisseur sur le site de la SCHB , conformément au planning arrêté. L'expédition doit être accompagnée par les factures en **six (06)** exemplaires originaux et le bon de livraison (BL).

### 15 .2. Assurances :

#### 15.2.1. Assurance fournitures :

#### Pour les fournisseurs étrangers :

L'assurance est à la charge du :

- Soumissionnaire : de l'usine jusqu'à la mise à FOB au port d'embarquement.
- Client : depuis la mise à FOB jusqu'à son site.

#### Pour les fournisseurs locaux

L'assurance de la fourniture est à la charge du fournisseur depuis son site de livraison jusqu'au site de la SCHB.

### 15.2.2. Autres Assurances :

Le soumissionnaire devra souscrire une police d'assurance couvrant les risques liés à sa prestation en Algérie et de son personnel intervenant sur le chantier dans le cadre du présent cahier des charges.

### ARTICLE 16 : PENALITES DE RETARD

Lorsque les délais de livraisons sont dépassés du fait du soumissionnaire retenu, celui-ci encourt une pénalité de retard par semaine, d'un pour cent (01%) du montant total de la fourniture, dans la limite de 05% du montant du marché, toute fois un délai de grâce de quinze (15) jours sera accordé.

### ARTICLE 17 : RECEPTION DE CONFORMITE

La réception de conformité physique de la fourniture objet du cahier des charges se fera sur le site de la SCHB au plus tard quinze (15) jours après la réception de la fourniture en présence du Soumissionnaire retenu ou son représentant dument mandaté, et sera sanctionnée par un Procès-verbal de réception de conformité, signé contradictoirement par les deux parties et dans lequel, seront consignées éventuellement les réserves formulées par la SCHB.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, préalablement invité, la SCHB peut procéder seule à la réception de conformité, cette dernière est réputée contradictoire avec le soumissionnaire retenu et sa responsabilité reste entièrement engagée.

### ARTICLE 18 : MISE EN SERVICE ET RECEPTION PROVISoire

#### 18.1 : Mise en service de la fourniture

Les essais de mise en service seront réalisés après la fin du montage.

Le Soumissionnaire retenu soumettra au Client, un protocole de réalisation des essais de mise en service, qui pourront commencer après accord préalable des deux parties sur les modalités de leurs réalisations.

A la fin des essais, il est élaboré un procès-verbal avec les résultats obtenus.

A ce procès-verbal, seront annexés tous les enregistrements effectués au cours de l'essai, convenablement signés par les représentants du Client et du Soumissionnaire retenu.

Les essais de mise en service visent à démontrer que l'installation atteint les paramètres de marche garantis, telles que spécifiées dans l'offre.

#### 18.2 : Réception provisoire :

La réception provisoire sera prononcée au plus tard, quinze (15) jours après la mise en service de la fourniture, elle fera l'objet d'un procès-verbal signé contradictoirement par les deux parties, sur lequel seront consignées les éventuelles réserves formulées par la SCHB.

La réception provisoire marque le début de la période de garantie.

## ARTICLE 19 : GARANTIES

Il appartient au soumissionnaire de s'enquérir des conditions et éléments pouvant influencer sur son offre. L'énumération des spécifications techniques à observer n'enlève pas la responsabilité du fournisseur en ce qui concerne les garanties et n'est donnée qu'à titre d'information.

Une garantie, "**minimum**" sur les équipements fournis de **vingt-quatre (24) mois**, à compter de la réception provisoire, est exigée par le client.

Le soumissionnaire peut proposer un délai de garantie supérieur et qui sera apprécié lors de l'évaluation technique de l'offre.

### Garanties financières :

- Pour le soumissionnaire local retenu :

Une retenue de garantie de Dix (10) % est opérée du montant de chaque facture présentée pour paiement (fourniture), libérable après la réception définitive.

- Pour le soumissionnaire étranger retenu :

Mise en place d'une caution de garantie de bonne exécution de dix (10%) du montant global de la fourniture, deux (02) mois avant la mise à FOB, libérable après la réception définitive.

## ARTICLE 20 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive a pour objet de constater que toutes les réserves formulées lors de la réception provisoire ou pendant la période de garantie ont été intégralement levées, Elle sera prononcée à l'issue de l'expiration de la période de garantie si aucune réserve ne subsiste.

La réception définitive est consignée sur un procès-verbal dûment signé par les deux parties. Cette réception entraîne la libération de la retenue de garantie et/ou la caution de garantie et de bonne exécution.

## ARTICLE 21 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de la fourniture et des prestations s'effectuera comme suit :

### Pour les soumissionnaires étrangers :

- Pour la fourniture : 100% du montant de la fourniture, par l'ouverture d'une lettre de crédit irrévocable et confirmée, contre présentation des documents d'expédition, Les frais de confirmation de la lettre de crédit sont à la charge du Fournisseur.
- Pour la prestation : 100% du montant de la prestation par virement bancaire à la fin des travaux sur la base de factures, des attachements des journées réellement prestées, et de l'attestation de service fait.

- Pour les soumissionnaires locaux :

Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

Pour la fourniture :

- **90 %** du montant global de la fourniture après la réception de conformité Par virement bancaire sur présentation de facture, bon de livraison et PV de réception de conformité signé par les deux parties.
- **10 %** du montant global de la fourniture au plus tard 30 jours après la mise en service et signature du PV de réception définitive.

Pour la prestation :

- **100 %** du montant de la prestation par virement bancaire à la fin des travaux sur la base de factures, du PV de réception provisoire et des attachements des journées réellement prestées.

## ARTICLE 22 : IMPOTS ET TAXES

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

Une retenue à la source (IBS = 30%) à la source sera opérée sur les revenus des entreprises étrangères n'ayant pas d'installation permanente en Algérie, en ce qui concerne la prestation de service.

## ARTICLE 23 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du contrat conclus, sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sans préjudice de l'application de ces dispositions, les deux parties doivent néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution du Contrat, chaque fois que cette solution permet :

- De retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des Parties Contractantes.
- D'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du Contrat.
- D'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

Le règlement à l'amiable peut être engagé directement avec le Fournisseur ou avec l'intermédiaire d'une tierce partie, en particulier la médiation nationale au niveau des juridictions algériennes ou des institutions internationales spécialisées.

Le Contrat doit impérativement inclure, avec précision, la voie amiable à suivre pour le règlement du litige, ainsi qu'une disposition permettant le recours, selon le cas, à la juridiction algérienne territorialement compétente ou à l'arbitrage national ou international, pour régler le différend survenu.

## ARTICLE 24 : CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout acte événement imprévisible, irrésistible insurmontable, hors du contrôle des parties, tel que défini par le droit.

Au cas où interviendrait un événement qui constituerait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux (02) parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalités à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et intervenir dans les quinze (15) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et forme ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel, ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Si la partie empêchée par un cas de force majeure estimait que le retard occasionné par la survenance de ce cas de force majeure est supérieur à la durée même du cas de force majeure, devra se rapprocher de l'autre partie pour arrêter en commun la durée du retard.

Si un cas de force majeure durait plus de trois (03) mois, les parties contractantes devraient se mettre d'accord pour l'exécution ultérieure du présent cahier des charges.

## ARTICLE 25– RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE

Le soumissionnaire doit tenir compte des normes en vigueur relatives à la protection de l'environnement, santé et sécurité de travail, liées aux équipements fournis et prestations objet du présent cahier des charges.

## ARTICLE 26 : LANGUE

L'offre, ainsi que tous les documents de l'appel d'offres, doivent être rédigés en langue française.

La langue française sera également la langue utilisée pour les correspondances et toutes les réunions.

## ARTICLE 27 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de situation exceptionnelle d'annulation ou d'infructuosité, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'infructuosité, d'annulation de l'opération où son offre ne sera pas retenue.

**ARTICLE 28 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'ACHAT**

Un avis d'attribution provisoire de l'achat sera publié dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

**ARTICLE 29 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS**

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat de la commission des achats de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Dépassant ce délai, aucun recours ne sera accepté,

A..... Le .....

**Lu et accepté**

(Nom, Qualité du signataire)

(Cachet de la société)

## ANNEXES

**ANNEXE 01****LETTRE DE SOUMISSION**  
***(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)***

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat de : « **L'Etude, Fourniture et Mise en service d'un générateur à gaz complet (Brûleur auxiliaire) pour broyeur cru 02 au profit de la Société des ciments de Hamma Bouziane** »,  
(Dans le cas d'un Achat alloti, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé)

**Engagement du Soumissionnaire :****- Cas d'un Soumissionnaire seul :**

Nom, prénom, .....

Nationalité, .....

Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité portant sur « **L'Etude, Fourniture et Mise en service d'un générateur à gaz complet (Brûleur auxiliaire) pour broyeur cru 02 au profit de la Société des ciments de Hamma Bouziane** », :

Date et lieu de naissance : .....

Dénomination de la société : .....

Adresse, .....

N° de téléphone : .....

N° de fax : .....

Adresse électronique : .....

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien : .....

Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères : .....

**- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :**

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement : .....

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire : .....

Présentation de chaque membre du Groupement : .....

.....

.....

.....

Dénomination de la société : .....

Adresse, .....

N° de téléphone : .....

N° de fax : .....

Adresse électronique : .....

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien : .....

Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères : .....

Nom, prénom, .....

Nationalité, .....

Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité :

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

(objet précis du contrat).....  
.....

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers (**La Société des Ciments Hamma Bouziane- SCHB**), à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de : (Indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, **en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises**) :

Montant HT en Chiffres.....

Montant HT en lettres .....

Montant TTC en chiffres .....

Montant TTC en lettres .....

**Dans un délai de :**

Le délai en chiffre : .....

Le délai en lettres : .....

Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre : .....
- Nature des prestations : .....
- Montant HT et TTC en chiffres et en lettres des prestations : .....

**Le service contractant (Société des ciments Hamma bouziane-SCHB) se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire :**

N°.....

Ouvert auprès : .....

Adresse : .....

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à ..... ; le.....  
**(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)**

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

**ANNEXE 02**  
**DECLARATION A SOUSCRIRE**  
**(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)**

**S.C.H.B**  
 Direction Générale  
 Secrétariat de la Commission  
 des Achats

Dénomination de la société : .....

Ou raison sociale : .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N° : .....

Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du marché : **Constantine-Algérie.**

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : .....

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) : .....

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de :(indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

.....

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? : .....

Dans l'affirmative : (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

.....

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

.....

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : .....

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? : .....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) : .....

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ?

.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) : .....

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : .....

- Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)  
 .....
- Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :  
 .....
- S.C.H.B  
 Direction Générale  
 Secrétariat de la Commission  
 des Achats
- La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? : .....
- Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :  
 .....
- La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : .....
- Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement)  
 .....
- La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage ? :  
 .....
- Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :  
 .....
- La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ?  
 .....
- Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :  
 .....
- La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :  
 .....
- Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)  
 .....
- La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? : .....
- Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)  
 .....
- La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ?

.....  
Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée :  
.....

.....  
Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :  
.....

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à : .....le : .....

**Le soumissionnaire**

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

**ANNEXE 03**  
**DECLARATION DE PROBITE**  
**(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)**

Je soussigné(e)

Nom et prénom : .....

Nationalité : .....

Date et lieu de naissance .....

Agissant au nom et pour le compte de la société : .....

Forme juridique de la société : .....

NIS ou D-U-N-S .....

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur (objet précis de l'achat)

**: L'Etude, Fourniture et Mise en service d'un générateur à gaz complet (Brûleur auxiliaire) pour broyeur cru 02 au profit de la Société des ciments de Hamma Bouziane »,**

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

(Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.

Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'Ordonnance n° 66/156, du 08 Juin 1966, modifiée et complétée, portant Code Pénal, que les renseignements fournis ci-dessous sont exacts.

Fait à : ....., le.....

(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque Membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de Sous-traitance, chaque Sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

**ANNEXE 04**

**ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR  
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)**

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secretariat de la Commission  
des Achats

Je Soussigné (Nom, Prénom, Fonction, Nationalité) .....

De la société : .....

Forme juridique de la Société : .....

Au capital Social de : (Montant du Capital) .....

Adresse du Siège Social.....

NIS ou D-U-N-S .....

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par.....

En date du : .....

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame, (nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, fonction) : .....

De Négociier et conclure avec **L'EPE SPA Société des Ciments Hamma Bouziane (SCHB), filiale du Groupe GICA**, le contrat relatif à (objet précis du contrat) : « **L'Etude, Fourniture et Mise en service d'un générateur à gaz complet (Brûleur auxiliaire) pour broyeur cru 02 au profit de la Société des ciments de Hamma Bouziane** »,

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à.....Le.....

**Le soumissionnaire**

(Nom, Prénom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 05**

Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

**FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)**Présentation du Soumissionnaire :**

Nom, prénom, .....  
Nationalité, .....  
Date et lieu de naissance du signataire.....  
Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité (Objet de l'Achat) :

**L'Etude, Fourniture et Mise en service d'un générateur à gaz complet (Brûleur auxiliaire) pour broyeur cru 02 au profit de la Société des ciments de Hamma Bouziane »,**

**a) Présentation du Soumissionnaire seul :**

Raison sociale : .....  
Nationalité : .....  
Adresse du siège social : .....  
Montant du capital social : .....  
Forme juridique : .....  
Date de création : .....  
N° de téléphone : .....  
N° de fax : .....  
Adresse électronique : .....  
Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien : .....  
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères : .....  
Domaine d'activité : .....  
Effectifs : .....  
Résultats financiers (03 dernière années) : -.....  
-.....  
-.....

**b) Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :**

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire : .....  
Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) : .....  
Nom du groupement : .....

**Présentation de chaque membre du groupement :**

Raison sociale : .....  
Nationalité : .....  
Adresse du siège social : .....  
Montant du capital social : .....  
Forme juridique : .....  
Date de création : .....  
N° de téléphone : .....  
N° de fax : .....  
Adresse électronique : .....  
Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien : .....  
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères : .....  
Domaine d'activité : .....  
Effectifs : .....

Résultats financiers (03 dernière années) : -.....  
 -.....  
 -.....

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?.....

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant », ou
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant »

.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

.....

Fait à .....,  
 le.....

**Le soumissionnaire**  
 (Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

**ANNEXE 06****CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET PLANS D'ENCOMBREMENT  
DES EQUIPEMENTS EXISTANTS.****1- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES****ATELIER BROYAGE CRU 2 :****I. GENERALITES :**

Le broyage du cru 2 est réalisé par un broyeur de type TIRAX à mono chambre, il est équipé à l'entrée d'une chambre de séchage. Travaillant en circuit fermé avec deux séparateurs.

Le séchage des matières s'effectue :

- Soit à l'aide des gaz d'exhausteurs du four seul ;
- Soit avec l'appoint de gaz chauds fournis par un foyer auxiliaire.

L'évacuation des produits finis est réalisée par un aérogilisseur et un air lift. Les gaz sortant du broyeur sont traités par un filtre à manches.

**II. CIRCUIT DES MATIERES :****1- PESAGE ET DOSAGE DES MATIERES CRUES :**

Les doseurs du mélange calcaire / argiles, du minerai de fer et du calcaire de correction sont situés sous une trémie métallique de stockage intermédiaire. La trémie du mélange repose sur des pesons ayant pour rôle d'asservir le fonctionnement du pont gratteur du parc de préhomo au niveau du remplissage de cette trémie.

**CARACTERISTIQUES DES MATIERES PREMIERES :**

- Granulométrie d'entrée : 1200 x 1000 x 600 mm
- Granulométrie à la sortie : 0 – 25 mm
- Type de matière : Calcaire, argile rouge et argile brune.
- Humidité : Min 8 % et Max 15 %

	SiO <sub>2</sub>	Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	CaO	MgO	SO <sub>3</sub>	NaO	K <sub>2</sub> O	Cl <sup>-</sup>	% H <sub>2</sub> O	PAF
<b>Calcaire</b>	0.27	0.06	0.08	55.31	0.50	0.01	0.01	0.01	0.004	-	43.67
<b>Argile brune</b>	54.66	16,98	6.42	5,74	1,91	0,57	0,53	1,98	0,012	8,74	10,07
<b>Argile rouge</b>	72.86	10,92	4.65	2.35	0,80	0,02	0,17	1,00	0,002	5,46	6,44
<b>Minerai de fer</b>	19,48	6,9	55,26	4,68	0,72	0,5	0,2	0,62	0,01	4,65	-

1-1 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EXTRACTEUR DU MELANGE :

Caractéristiques principales :

- Fournisseur : WTW
- Item : R2B01A
- Type : Bras extracteur  $\varnothing$  3150 mm
- Débit : 40 à 170 t/h
- Vitesse du bras : 0.28 à 2.8 tr/mn
- Puissance : 55 KW, V = 1485 tr/mn

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

1-2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES DOSEURS :

Doseurs / Items	Mélange <b>R2B01</b>	Calcaire de correction <b>R2A01</b>	Minerai de fer <b>R2C01</b>
Débit nominal (t/h)	200	35	10
Largeur de la bande (mm)	1800	1200	1200
Puissance (KW)	1.7	1.5	1.5

2- TRANSPORTEURS D'ALIMENTATION BROYEUR :

Transporteurs collectant les matières crues de la station de dosage et les acheminant vers le broyeur cru BC2.

Caractéristiques principales des transporteurs :

a. **TRANSPORTEUR A BANDE (Item R2A02)**

- Fournisseur : FLS
- Largeur de la bande : 650 mm
- Moteur installé : P = 11 KW, V = 1500 tr/mn
- Rapport de réduction : I = 15.45

b. **TRANSPORTEUR A BANDE (Item R2A03)**

- Fournisseur : FLS
- Largeur de la bande : 650 mm
- Moteur installé : P = 5.5 KW, V = 1500 tr/mn
- Rapport de réduction : I = 16.09

c. **TRANSPORTEUR A BANDE (R2A10)**

- Fournisseur : FLS
- Largeur de la bande : 1000 mm
- Moteur installé : P = 5.5 KW, V = 1500 tr/mn

3- BROYEUR A BOULETS :

Caractéristiques principales :

- Fournisseur : FLS
- Item : **R2M01**
- Type : à Boulets TIRAX
- Diamètre intérieur virole : 5200 mm
- Longueur totale utile : 7.75 m + 3.6 m
- Débit nominal : 120 t/h
- Débit réel atteint : 90 t/h
- Taux de remplissage : 22 %
- Distance entre plafond et boulets : 4.13 m
- Puissance installée : P = 2 x 1500 KW , V = 1485 tr/mn.
- Vitesse de rotation : 14 tr/mn
- Type d'entraînement : Double attaque latérale.
- Nombre de dents couronne : Z = 272 dents
- Nombre de dent pignon : Z = 23 dents

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

4- CHARGE DES CORPS BROYANTS :

Broyeur BC 2	Chambre de Broyage	
	Ø (mm)	Masse (T)
Remplissage	90	20
	80	28
	70	19
	60	20
	30	21
	25	24
	20	14
	146 T	
Taux de remplissage	22	

5- ELEVATEUR A GODETS :

L'élevateur est de type à décharge centrifuge à gaine métallique autoportante, il est équipé de godets en aciers montés sur deux (02) chaînes tubulaires BRAMPTON.

Caractéristiques principales des élévateurs :

- Fournisseur : FLS
- Item : **R2J02**
- Débit :
- Densité apparente de la matière : 1 t/m<sup>3</sup>
- Remplissage nominal : 75 %
- Rapport de réduction, réducteur principal : I = 63, 815

## 6- SEPARATEURS :

L'atelier du broyeur cru N°2 comprend deux types de séparateurs, un (01) séparateur dynamique de la 2<sup>ème</sup> génération entraînée par un moteur asynchrone à vitesse variable et un séparateur statique. Le refus issu des séparateurs sont recyclés vers le broyeur.

### a- SEPARATEUR DYNAMIQUE :

Caractéristiques principales du séparateur dynamique :

- Fournisseur : FLS
- Item : **R2S01**
- Type : RT 500
- Diamètre de l'enveloppe extérieure :  $\varnothing$  5000 mm
- Vitesse de rotation du plateau : ..... tr/mn
- Débit nominal du séparateur en produit fini : .... t/h
- Débit d'alimentation : ..... t/h
- Puissance installée : 34 KW

### b- SEPARATEUR STATIQUE :

Caractéristiques principales du séparateur statique :

- Fournisseur : FLS
- Item : **R2S02**
- Diamètre de l'enveloppe extérieure : 5600 mm

## 7- FOYER AUXILIAIRE :

Caractéristiques principales :

Item : **R2T11**

Consignes température sortie gaz chaud	$\geq 450$ °C
Puissance calorifique	
Quantité de gaz chauds sortie générateur 400 °C	
Débit gaz naturel Maxi	1000 Nm <sup>3</sup> /h
Pression entrée portique gaz naturel	5 bars
Dépression constante sortie générateur	

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET PLANS DES EQUIPEMENTS EXISTANTS

- 1) Débit Gaz 600 - 900 Nm<sup>3</sup>/h
- 2) Pression d'entrée Gaz de 4 à 16 bars G
- 3) Pression de sortie Gaz 0-3 bar G
- 4) Air Comprimé : 5 à 7 Bar
- 5) Indice de Protection IP 55
- 6) Altitude /niveau mer environ 530 m
- 7) Température ambiante Min : - 5 ; Max : +45

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES EXIGÉES

1. Séchage du cru dans un broyeur à boulets mono-chambre.
2. Maintien d'une température des gaz à l'entrée de 300–350 °C.(avec 20% de marge supérieure)
3. Débit de matière : 100 t/h théorique, 80 à 90 t/h débit réel
4. humidité du cru : 6–10 %.

### Puissance et performance

1. Puissance thermique nominale :..... MW, avec marge pour variations d'humidité (à mentionner par le fournisseur selon l'étude).
2. Plage de modulation : 25 % – 100 % pour ajustement selon l'humidité.
3. Rendement thermique global : > 85 %.

### Combustible

1. Type : gaz naturel.
2. Débit gaz : 600 à 900 Nm<sup>3</sup>/h (à 100 % de charge). A confirmer par le fournisseur.
3. Pression d'alimentation : .....
4. Connexion : DN 80 – DN 100.

### Air comburant

1. Débit requis : .....(à mentionner par le fournisseur).
2. Pression disponible : ≥ ..... mbar (à mentionner par le fournisseur).
3. Excès d'air : 10–20 % pour combustion stable.
4. Air secondaire : réglable pour optimiser la combustion.
5. Ventilateur indépendant ou intégré.

### Conception mécanique

1. Type de flamme : courte à moyenne, adaptée à l'espace disponible (à mentionner par le fournisseur).
2. Corps en acier réfractaire ou inox.
3. Montage sur support ou autre (à mentionner par le fournisseur).
4. Refroidissement naturel ou par air secondaire. (à mentionner par le fournisseur).

### Système de commande et régulation

1. Régulation automatique de la température par boucle PID.
2. Interface avec le système de contrôle usine.
3. Sécurité complète : pressostats air, contrôle flamme UV/IR, électrovannes double sécurité, purge automatique.

### Sécurité et normes

1. Conforme aux normes EN 746-2, ATEX,
2. Sécurité intrinsèque et arrêt d'urgence.

S.C.H.B  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

### Plans

Voir CD

**ANNEXE 07**  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**(Ressortissant Etranger)**

Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

**S.C.H.B**  
Direction Générale  
Secrétariat de la Commission  
des Achats

NOM ET PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT :

DUREE DE VALIDITE :

N° VISA :

DUREE DE VALIDITE (VISA) :

DATE D'ENTREE EN ALGERIE <sup>(01)</sup> :

HEURE :

VOL :

SOCIETE D'EMPLOI :

FONCTION :

DATE D'ARRIVEE A L'USINE :

DATE DE DEPART :

MOYEN DE TRANSPORT LOCAL : Véhicule de service avec chauffeur de la société des Ciments

Hamma Bouziane (SCHB-GICA)

LIEU D'HEBERGEMENT :

MOTIF DE LA VISITE :

NB : Veuillez nous transmettre ce formulaire, cinq (05) jours avant la date d'entrée en Algérie à l'adresse suivante :

contacts.schbdg@schb.dz

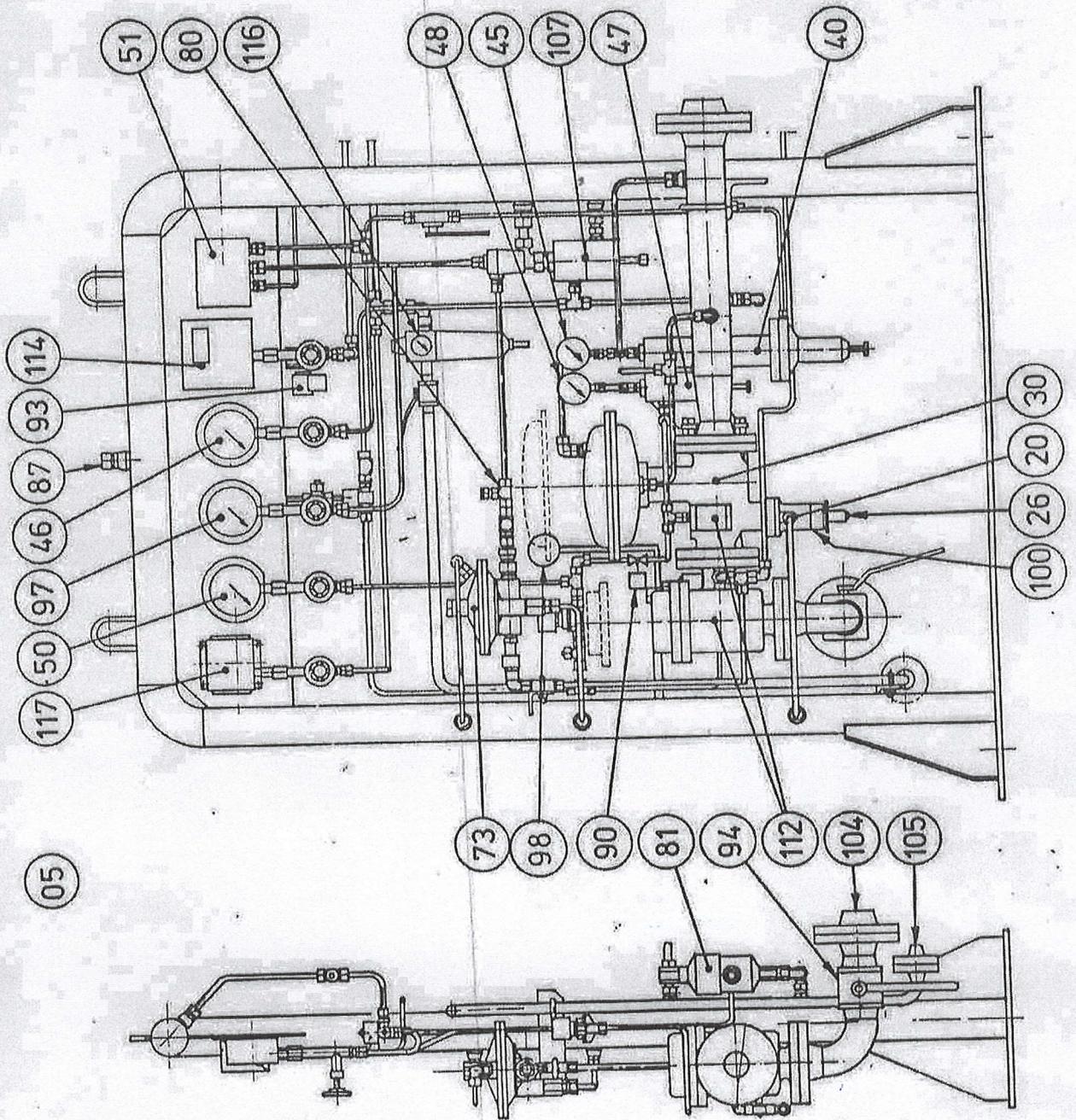
scda.schbdg@schb.dz

fawzi.bechiri@schb.dz

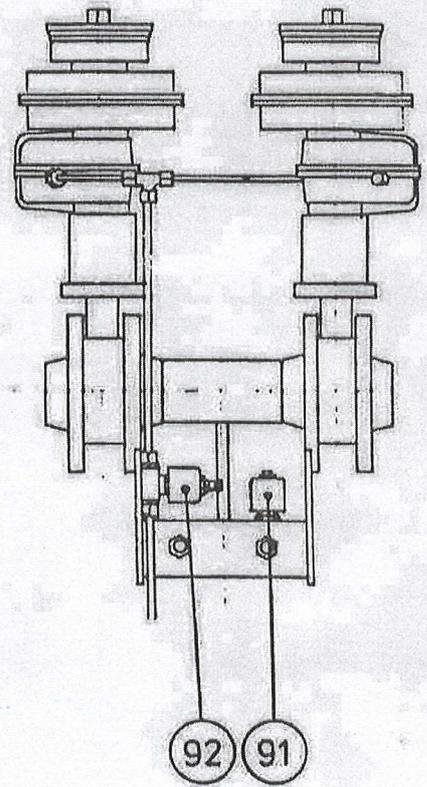
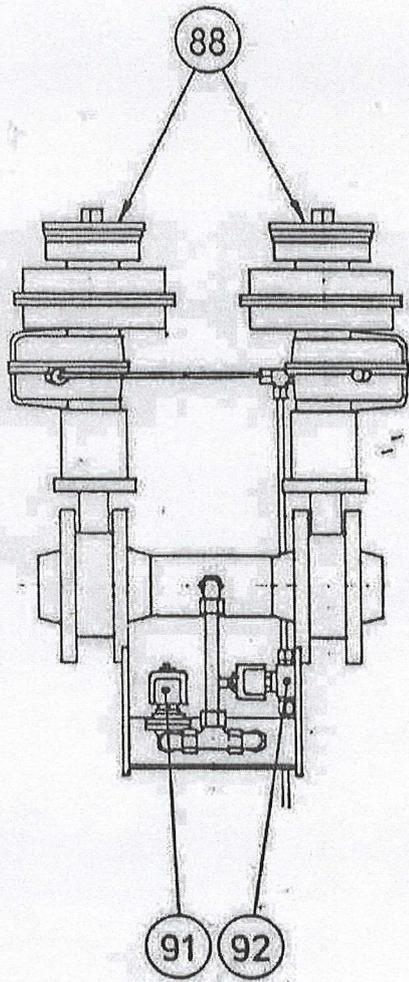








7.912293-II



7.912293-IV

